

Audit sur les dérives sectaires.

Suite aux tragédies de l'Ordre du Temple Solaire (1994-1995), le département de Justice et Police du Canton de Genève a confié à un groupe d'experts présidé par M.François Bellanger un mandat d'étude sur les dérives sectaires. Un rapport a été publié en 1997 (ISBN 2-940031-71-1). Il se termine par des recommandations générales dont nous retenons les lignes suivantes :

« Les experts ont également constaté que les informations à la disposition du public sur les activités des groupements à caractère religieux, spirituel ou ésotérique ainsi que sur les éventuelles dérives sectaires ne sont pas suffisantes. Cette lacune devrait être comblée de deux manières :

D'une part, l'introduction de cours sur l'histoire des religions et la culture judéo-chrétienne à l'école apparaît comme une nécessité si l'on veut que les adolescents et les jeunes adultes puissent juger des « produits » proposés par les groupements à caractère religieux, spirituel ou ésotérique à l'aune des valeurs qui forment la base de notre société. Ces cours ne doivent en aucun cas remettre en cause le caractère laïc de l'école. Leur portée ne saurait ainsi dépasser le cadre des cours d'histoire ou de culture générale. (...) »